



CONCOURS POUR LA COMPOSITION D'UN PROCESSIONAL DE COMMUNION

pour les provinces ecclésiastiques de Toulouse et de Montpellier.

Ce concours sollicitera le travail créateur d'artistes compositeurs pour une pièce utilisable au cours d'une liturgie comme processional de communion.

Les compositeurs auront à cœur la mise en valeur du texte choisi et proposé par les CDML de Toulouse et de Montpellier. Cette composition devra être au service de l'assemblée en permettant sa participation active.

Présentation Générale du Missel Romain n° 86... « Le chant de communion exprime par l'unité des voix l'union spirituelle entre les communiants, montre la joie du cœur et met davantage en lumière le caractère « communautaire » de la procession qui conduit à la réception de l'Eucharistie ».

A) Le cahier des charges : Processional de communion sous forme de refrain et couplets

- Version unisson simple,
- Version polyphonique pour 3 voix égales,
- Version polyphonique pour 4 voix mixtes,
- Accompagnement d'orgue avec interludes.

B) Règlement du concours

- 1- Le concours est ouvert uniquement aux compositeurs des provinces de Toulouse et de Montpellier sans limite d'âge. Son inscription est gratuite.
- 2- Les œuvres doivent être originales, inédites et n'avoir jamais été chantées.
- 3- Les compositeurs enverront leur partition en 3 exemplaires réalisée au moyen d'un logiciel.
- 4- Afin de préserver l'anonymat de présélection, aucun nom ou signe distinctif ne devra paraître sur les partitions envoyées.

Un code confidentiel sera affecté à chaque partition par le secrétaire du concours, qui s'engage à ne pas communiquer avec les membres du jury.

Les candidats inscriront leurs nom et coordonnées uniquement sur le bulletin d'inscription, joint à l'envoi. Le titre de l'œuvre proposée devra figurer sur la partition. Le compositeur peut, s'il le souhaite, joindre un texte "en anonyme" de présentation de son travail.

- 5- L'ensemble devra être parvenu avant le **25 avril 2019** (date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Maison diocésaine du Christ-Roi
Commission Diocésaine de Musique Liturgique
"Concours Composition"
28 rue de l'Aude
31400 Toulouse.

- 6- Deux prix seront attribués :
Le prix du jury : le jury se réunit à huit clos afin de sélectionner la partition gagnante.
Prix du public : les 3 meilleures partitions retenues par le jury seront proposées au vote des sessionnistes lors d'une soirée de la session de musique liturgique de Lourdes (du 21 au 28 juillet 2019).
Les deux prix seront annoncés au même moment.
- 7- Les récompenses suivantes seront décernées :
Prix du jury : 500€
Prix du public : 300€
- 8- La partition primée fera l'objet d'une annonce sur les sites des diocèses des provinces concernées.
- 9- Le jury sera composé de personnalités reconnues en musique liturgique. La composition du jury : Philippe Robert, Jérôme Rouzard, Gaël Raucoules, Jo Akepsimas, Yves Laffargue, Patrick Lamon....
- 10- La décision du jury sera sans appel !
- 11- L'œuvre primée par le jury devra porter la mention « prix 2019 session ML Lourdes pour la création » en cas de diffusion et d'édition ultérieure.
- 12- La participation à ce concours implique, de la part des candidats, la pleine et entière acceptation du présent règlement. Toute non-observation de l'un des articles entraînera de plein droit et sans recours l'élimination du candidat.

Fait à Lourdes le 26 juillet 2018